

LE NAVIRE DE NUAGES

(FRAGMENT)

... Sa carène noire s'élevait à l'horizon de la mer couleur de plomb, bruisante et fourmillante; sa proue touchait le cap et sa poupe plongeait dans la lumière du couchant. Ses bordages, encore plus noirs, prolongeaient le pont jusque par-dessus les hauteurs de la côte, et ses torrents de voiles débordaient plein le ciel. Toutes déroulées, elles s'étendaient depuis la ligne de niveau jusque par dessus nos têtes. Le gigantesque vaisseau noir marchait lentement dans l'espace, sombre, triste, sinistre comme un *ex-voto* suspendu en l'air par tous les marins à venir et d'autrefois. Les feux des phares, à demi noyés sous sa lourde vapeur ardoisée, faisaient un fanal à son avant, qui éteignait peu à peu, en s'approchant, les lueurs du grand port de commerce. Un éclair bondit de son flanc, jeta son zigzag subit, colora tout d'une lumière aiguë et violette; puis le fracas de son artillerie commença à rouler et à mugir en grossissant. Le vaisseau-fantôme semblait bombarder la ville, ensevelie dans une fumée de pluie; les éclairs partaient coup sur coup et le tonnerre grondait avec des éclats heurtés, secs, mêlés de longs roulements, lançant le feu, le bruit et la terreur, comme si un équipage enragé et infatigable eût monté le sinistre navire de nuages et eût voulu soutenir un combat acharné contre les falaises et les ports, le long de la côte.

Mais il eut beau faire, tranquillement assis sur son banc de sable, le port subsistait ce siège avec le délai que l'homme a pris pour les puissances de la nature. Il n'opposait à l'ennemi que des parapluies. Des morceaux de la côte roulaient à la mer; quelques toitures, enlevées par le vent, s'en allaient pour un long voyage transatlantique; d'immenses potées d'eau s'engouffraient dans les rues. Alors, comme moyens de défense, la ville assiégée ajouta, à ses parapluies, quelques bouts de ficelle pour rattacher des couvertures, quelques chiffons pour remplacer les carreaux cassés et quelques casseroles pour vider l'eau. Elle s'enferma, se calfeutra, fit le mort. De loin on la croyait anéantie. A sa place s'élevait une formidable nuée noire et un volcan d'éclairs en jaillissait, avec le tapage d'une canonnade universelle. Mais le grand navire de nuages, la foudre aveuglante, le bruit troublant de son artillerie ne purent vaincre la ville, l'homme. Les violences de la nature se brisèrent contre la paisible et active adresse de celui-ci. Ce fut le grand navire qui sombra dans le choc. Ses batteries s'éteignirent une à une et il s'abîma dans le vaste gris du ciel, où il disparut en lançant ses dernières bordées. Les phares délivrés réparurent, les lueurs nocturnes de la ville joyeuse rayonnèrent sur la silhouette obscure du cap, et les vrais navires s'élancèrent gaiement sur la mer, que nous forçons malignement à nous porter, malgré ses indignations et son féroce appétit de nous engloutir.

N....

FUNERAILLES DE MGR. C. LAROCQUE

ÉVÊQUE DE ST. HYACINTHE

Les funérailles du regretté Mgr. Larocque, qui ont eu lieu mercredi, 21 courant, à St. Hyacinthe, au milieu d'un concours immense de population et de membres du clergé de toutes les parties du diocèse. On n'estime pas à moins de 4000 le nombre de personnes présentes.

On remarquait dans le cortège les membres de l'Union St. Joseph et de l'Union catholique.

La Croix, suivie des membres du clergé, au nombre de plus de 200, et des Révds Pères Dominicains, précédés de leur supérieur, le Révd. Père Charmont.

Une députation des Révds Frères des Ecoles Chrétiennes de Montréal, et du Révd Père Delâtre, missionnaire d'Afrique.

Les évêques, au nombre de six, précédaient Sa Grandeur Mgr. Laflèche en habit pontifical, puis venait le corps de l'évêque de St. Hyacinthe, porté à face découverte par douze membres de la société St. Joseph, selon le désir exprimé par Sa Grandeur quelque temps avant sa mort.

Une garde d'honneur avait été organisée par les pompiers de la ville de St. Hyacinthe, en grand costume.

A la suite du corps venaient les parents du défunt, parmi lesquels on remarquait Basile Larocque, écrivain, M. D., qui a donné ses soins les plus dévoués à l'illustre évêque durant ses derniers jours; Godfroid Larocque, écrivain, maire de Chambly; Henri Larocque, écrivain, maire de St. Jean, tous trois frères de l'évêque; puis venaient les Drs. Gédéon Larocque, H. Larocque et MM. Hector Larocque, Charles Larocque, J. Gravel, Louis St. Germain et J. T. Boivin.

Parmi les citoyens distingués, on remarquait les Hons. Juges Sicotte, Chagnon, le Magis. rat stipendiaire du district de St. Hyacinthe, les shérifs Leblanc, de Montréal, Nolin, de St. Jean, et Taché de cette ville.

Le Conseil de l'Instruction Publique, dont feu Mgr. Larocque faisait partie, était représenté par M. le Dr. Giard, surintendant de ce bureau, MM. les Drs. Leclerc, de Montréal, Mignault, de St. Denis, et une foule d'autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms, à notre grand regret.

Le Parlement Provincial était représenté par l'Hon. M. Laframboise et MM. Gendron, Mathieu, Daigle, Marchand, Robert et Bachand.

Le Révd. M. A. Thibault, le curé de Chambly, le lieutenant-colonel de Salaberry et M. J. O. Dion, président de la société St. Jean-Baptiste et représentant de la *Minerve*, et autres dont les noms nous sont inconnus, ont assisté à cette grande démonstration funèbre.

Le service a été chanté par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, et l'oraison funèbre prononcée par Sa Grandeur Mgr. Racine, évêque de Sherbrooke.

L'Absoute solennelle fut faite par Sa Grâce l'Archevêque, et nos Seigneurs les Evêques, Joseph Larocque, de Germainopolis et cousin de l'évêque défunt, Duhamel, d'Ottawa, Illy, de Portland, Fabre de Gratianopolis et coadjuteur de Mgr. de Montréal, firent les autres absoutes prescrites par le rituel romain.

Dans le sanctuaire on remarquait, outre les évêques déjà mentionnés, Nos Seigneurs de Guébriant et Capp, ainsi qu'un grand nombre de membres du clergé de Québec, de Montréal, d'Ottawa, des Trois-Rivières et de Sherbrooke.

Des députations des diverses Congrégations Religieuses assistaient à la lugubre cérémonie, parmi lesquelles on remarquait les Dames de la Congrégation de St. Jean et de Sorel. Celles du St. Nom de Jésus d'Hochelega, et de l'Œuvre de la Miséricorde de Montréal.

Aussitôt après les dernières prières, le convoi prit la direction de l'Église de l'Hôpital général où fut déposée la dépouille mortelle de l'illustre Prélat dans un tombeau où reposent déjà sa chère mère et l'admirable sœur Thuot, 1ère Supérieure de cette Ste. Maison.

LE BEURRE ARTIFICIEL

Un savant chimiste (1), chargé il y a plusieurs années déjà, par le gouvernement, d'étudier la possibilité d'obtenir une substance propre à remplacer le beurre, pour l'usage de la marine et des classes peu aisées, voulut se rendre compte d'abord du mode de formation du lait chez la vache. Dans la ferme de Vincennes, il mit à la diète plusieurs vaches laitières, qui ne tardèrent pas à éprouver une diminution de poids considérable; elles fournissaient des quantités décroissantes de lait; mais, fait remarquable, ce lait contenait toujours la même proportion de beurre. D'où pouvait donc provenir tout ce beurre? M. Mège-Mouriès reconnut qu'il était produit par la graisse même de l'animal, « qui, étant résorbée et entraînée dans la circulation, se dépouillait de sa stéarine par la combustion respiratoire, et fournissait son oléo-margarine aux mamelles, où, sous l'influence de la pepsine mammaire, elle était transformée en oléo-margarine butyreuse, c'est-à-dire en beurre. » Le savant s'appliqua immédiatement à imiter la nature. Il imagina d'employer de la graisse de bœuf à la fabrication d'un beurre artificiel. Nous ne connaissons point son procédé, mais nous supposons qu'il a dû lui suffire de séparer la stéarine du suif, formé, comme on le sait, de cette substance unie à de l'oléine et à de la marga-

(1) M. Mège-Mouriès.

rine: on doit obtenir ainsi de l'oléo-margarine, substance qui, au point de vue de la composition chimique, a les plus grandes analogies avec le beurre naturel.

Le beurre artificiel se fabrique aujourd'hui très-abondamment, non-seulement en France, mais en Angleterre, aux Etats-Unis, etc. On commence par faire fondre du suif de belle qualité, et débarrassé des membranes animales qui le souillent. Après l'avoir ainsi convenablement épuré par la fusion et par son mélange avec une petite quantité de chlorure de calcium, on l'enveloppe dans des toiles et on le soumet à l'action d'une forte presse hydraulique à la température de 25 degrés. La graisse se partage ainsi en deux parties: l'une qui est la stéarine, qui représente 40 à 50 pour 100 du poids de la matière, et qui est employée, comme on le sait, à la fabrication des bougies; l'autre est de l'oléo-margarine liquide, qui se fige par le refroidissement. L'oléo-margarine, mise dans une barratte avec 50 litres de lait de vache et 50 kilogrammes d'eau par 100 kilogrammes de la première substance, est soumise à une agitation violente. On ajoute un peu de rocou pour avoir une coloration, et en deux heures de temps on a obtenu successivement une crème épaisse analogue à celle du lait, puis un beurre d'un très-bel aspect, mais qui malheureusement conserve, jusqu'à ce jour, un goût qui trahit son origine. Malgré cet inconvénient, le beurre artificiel peut être employé pour la cuisine, la cuisson des légumes, etc. Il coûte moitié moins cher que le beurre naturel, et contient beaucoup moins de matières animales propres à le rancir. Il est précieux pour l'approvisionnement des navires destinés à de longs voyages.

TABLETTES LOCALES

On lit dans l'*Echo du Canada* de Fall River: Nos Canadiens, qui sont partis pour Manitoba il y a quelques semaines passées, ont écrit à leurs familles demeurées à Fall River: Nos amis semblent être très-satisfaits de leur voyage, et ils espèrent réaliser à Manitoba tous les rêves de bonheur et de prospérité qu'ils ont faits pour l'avenir de leurs familles. Ils parlent en termes très-élogieux de cette province, et nul doute que cela en décidera plusieurs autres à aller s'y établir.

Nous voyons avec plaisir ce mouvement de colonisation à Manitoba. Nous espérons qu'il grandira, et que nos Canadiens des Etats-Unis se prévaudront des avantages qui y sont offerts, avant que les Mennonites n'aient entièrement accaparé les terres fertiles de cette contrée.

Les sauvages iroquois de Caughnawaga ont fait graver artistiquement sur une feuille d'écorce de bouleau, une adresse à Sa Majesté la Reine Victoria, l'invitant à honorer de sa présence une partie de chose entre les Peaux-Rouges et les Visages Pâles, qui aura lieu en Irlande ou en Ecosse. Le jeu de la crosse se rattache à un épisode intéressant de l'histoire du Canada. Le 4 juillet 1763, l'anniversaire de la naissance du Roi George, Pontiac, chef de la tribu des Outaouais, fit massacrer les soldats du 55e et du 80e régiment de ligne au Fort Michelimakinac.

Une partie de crosse jouée devant le fort fut la ruse à laquelle recourut le grand chef pour détourner l'attention des soldats anglais et les livrer aux coups de ses guerriers. Les Iroquois et les Sauvages de Sénéca, seuls refusèrent d'aider Pontiac dans ce guet-à-pens.

La propriété littéraire en Angleterre, même pour les écrivains nationaux, n'est entourée d'aucune garantie sérieuse. Quant aux écrivains étrangers, l'élasticité des lois et des règlements qui reconnaissent l'adaptation, c'est-à-dire l'imitation servile d'une œuvre étrangère, souvent même sa simple traduction avec quelques changements sans importance, les constitue à l'état de *vols* chaque fois qu'une de leurs œuvres est présentée au public anglais. Une société vient de se former qui, plus soucieuse de l'honneur de l'Angleterre, a résolu de poursuivre l'idée de la constitution d'une propriété littéraire afin de garantir les droits des écrivains nationaux et de délivrer les auteurs étrangers de la lépre de l'adaptation. La société se propose donc d'assimiler le droit de représenter sur un théâtre à celui de publier dans un journal ou chez un libraire; d'assimiler le droit de traduire à celui de publier, ce qui revient à assurer les mêmes conditions de

propriété à l'auteur étranger et à l'écrivain national; d'augmenter le temps de durée de la propriété et de supprimer certaines formalités gênantes et dispendieuses auxquelles doit se soumettre l'auteur étranger désireux de sauvegarder ses droits. Le président de la nouvelle société est lord Lytton, le fils du célèbre littérateur anglais.

Une dépêche nous annonce que la Chambre des Communes d'Angleterre a adopté le bill des droits d'auteur pour le Canada.

LA PECHE DU REQUIN DANS LES MERS POLAIRES

La pêche du requin sur la côte russe de Mourmansk, qui avait été depuis longtemps abandonnée, vient d'être entreprise de nouveau et constitue en ce moment une industrie importante. Cette pêche se fait dans les baies de Tiriberska, de Kola et d'Ouro, dans la presqu'île de Kola (Laponie), par les habitants de la ville de Kola et par des immigrants qui sont venus s'y fixer dans ce but. Les requins qui abondent dans ces baies appartiennent aux deux espèces *Scymnus borealis* et *Selache maxima*, ces derniers atteignent souvent une longueur de six mètres et au-delà. On les tue au moyen de harpons, mais il n'y a que les Finnois et les Norvégiens qui s'occupent de la pêche du *Selache maxima*; les Russes ne le poursuivent pas parce que l'espèce ne s'approche pas de la côte, et que la chasse est dangereuse en barque sur la haute mer.

Les requins recherchent de préférence les endroits où différents courants viennent se joindre, là on peut les rencontrer en grand nombre, quoique quelques naturalistes aient mis ce fait en doute.

Cependant beaucoup de navigateurs polaires ont vu des bandes entières de ces monstres marins nager autour des navires et guetter toute proie qui peut tomber à l'eau. Souvent les bateaux de pêche se trouvent entourés d'une centaine et plus de ces animaux voraces.

Les Russes ont appris cette pêche des Norvégiens, qui vont chasser les requins à 150 et même 250 kilomètres de la côte, par des profondeurs de 250 à 300 brasses. Sur la côte norvégienne voisine, cette pêche se fait avec des bateaux de 20 à 30 tonneaux. Chaque bateau est monté par cinq à six hommes, et il arrive fréquemment à l'équipage de retirer de 100 à 200 kilogrammes d'huile d'un seul requin. Sur la côte de Norvège, mais plus au sud, on pêche aussi d'autres espèces de requins, tels que le *Squalus spinax* et le *Squalus acanthius*.

Il y a à peu près quarante ans qu'un certain Paschine fut subventionné par le gouvernement russe pour s'occuper spécialement de la pêche du requin. Plus tard l'exploitation fut faite négligemment. Ce ne fut qu'en 1851 qu'on l'organisa d'une façon régulière, grâce à un certain Suls, immigrant norvégien. Dans l'automne de cette année Suls commença sa chasse dans la baie de Tiriberska, en y jetant d'abord des débris de cuisine, de l'engrais et jusqu'à des excréments. Ces appâts suffirent pour attirer immédiatement des milliers de requins. On leur jeta alors de gros hameçons attachés à des chaînes et amorcés de morceaux de viande de veaux marins ou de charognes quelconques, qui furent avidement avalés; on n'avait plus qu'à les hisser sur les ponts des bateaux et à les tuer à coups de lance. Pendant un certain temps l'entreprise de Suls eut un grand succès; mais il trouva des jaloux qui le dépouillèrent et coulèrent son navire. Dans la suite, il ne put jamais réunir un capital suffisant pour reprendre des entreprises aussi lucratives.

Encouragés par l'exemple de Suls, les habitants de Kola se mirent à exploiter cette industrie; il leur arrive souvent en hiver, lorsque la baie est en partie recou-